

Subvention à l'Association «Le Bastion»

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Installée dans l'ancienne fortification de l'avenue Gaulard, l'association «Le Bastion» gère des locaux de création et de répétition des musiciens «électrifiés» de Besançon et de la périphérie depuis 1984.

Des travaux ont été entrepris sur la saison 2003/2004 (réception des travaux en juillet 2004) pour améliorer les conditions d'accueil et la sécurité générale du bâtiment.

Pour conforter le redémarrage des activités de l'association, il est donc proposé, à titre exceptionnel, un complément de subvention de 2 000 € pour l'exercice 2004.

La dépense soit 2 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2004 au chapitre 65.33.6574.89029/41010 abondé par un transfert d'égal montant en provenance du chapitre 011.33.6288.89029/41010.

Sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

«M. LE MAIRE : Nous avons inauguré il y a très peu de temps de magnifiques locaux. On vous propose, à titre exceptionnel, parce qu'ils s'autogèrent totalement et parce qu'il y a un énorme travail fait au Bastion, pour les aider à redémarrer, de leur verser une subvention de 2 000 €».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 décembre 2004.